

Département

DU LOIRET

Arrondissement

DE MONTARGIS

Canton

DE COURTENAY

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU S. I. I. S

d' ERVAUVILLE - BAZOCHES SUR LE BETZ
FOUCHEROLLES - ROZOY LE VIEIL

Séance du 30 juin 2011

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CS : 12

En exercice : 12

Présents : 9

date de convocation : 21 juin 2011

date d'affichage : 04 juillet 2011

L'an deux mil onze, le trente juin à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqué le 21 juin 2011 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LUCE, Président.

Etaient présents : Jacques LASSOURY, Anne - Sophie CARBONNELLE, Annyck DEFLESSELLES, Claude NOËL, Christophe CLOZIER, Michel DIVERGER, Patrick ORTH, François POYAU

Excusée et représentée :

Excusés : André ANICA, Nicole DELETTRE, Bruno TRIBOULEY

Secrétaire de séance : Anne - Sophie CARBONNELLE

La séance est ouverte à 19h30.

Le procès-verbal du 15 mars 2011 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

I - Bilan année scolaire

Le Président informe le Conseil qu'il a reçu le personnel pour faire le point sur l'année scolaire qui vient de s'écouler.

Le bilan est positif. L'année s'est très bien passée avec peu d'interventions à la cantine et dans le car. Une modification sera apportée au niveau du circuit du car le midi afin que les élèves de Bazoches qui mangent à la cantine au 1^{er} service aient une récréation plus agréable.

Au niveau des bâtiments, il y a quelques points à revoir dans les écoles d'Ervauville et de Bazoches pour la rentrée. Les maires respectifs s'en occupent.

Le Président informe le Conseil qu'il a reçu les responsables de cantine avec une personne de chez Scolarest.

Le bilan est positif avec des améliorations par rapport à l'année dernière.

Il est demandé à Scolarest un maintien des prix pour la prochaine rentrée.

II - Projet cantine

Le Président présente au Conseil une analyse sur le projet d'agrandissement ou de création d'un nouveau point de restauration.

Il est demandé aux maires d'étudier les différentes possibilités afin d'en rediscuter lors d'une prochaine réunion.

III – Spectacle 2011

Mme CARBONNELLE présente au Conseil différents devis reçus pour le spectacle des enfants du regroupement.

Elle précise que la salle de la Selle sur le Bied n'est disponible que les 19 novembre, 3 et 17 décembre.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de retenir le spectacle « la soupe à la grimace » pour le samedi 03 décembre 2011.

IV – Spectacle 2012

Mme CARBONNELLE présente au Conseil différents devis reçus pour le spectacle des enfants du regroupement.

Un spectacle, non disponible pour 2011, intéresse les élus pour 2012. Il s'agit d'un spectacle de Phil Bartok.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de retenir le spectacle Phil Bartok pour le samedi 08 décembre 2012.

V – Indemnité de conseil alloué au Comptable du Trésor

VU l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

VU le Décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat,

VU l'Arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les modalités de calcul de l'indemnité de conseil qui peut être alloué au Comptable du Trésor,

CONSIDERANT que le Syndicat souhaite bénéficier de prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, et qu'elle sollicite pour cela les services de la Trésorerie de Courtenay,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,

DECIDE que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'Arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Marie-Thérèse THIBAUT, receveur municipal à compter du 01 janvier 2011.

VI - Questions diverses

1/ Départ Mme Boulmier

M. Noël demande comment se passera le remplacement de Mme Boulmier qui part à la retraite le 31 décembre 2011.

Le Président l'informe que le Syndicat a obligation de reprendre le personnel qui était titulaire si ce dernier en faisait la demande.

Si c'est le cas, il n'y aura pas le choix et donc pas de recrutement.

Si ce n'est pas le cas, il y aura recrutement externe sur entretien au cours du dernier trimestre 2011.

2/ Dérogation car scolaire

Le Président donne lecture au Conseil d'un courrier reçu d'un parent demandant à déposer son enfant le matin à 8h10 à l'école de Bazoches alors même que l'enfant est domicilié sur cette commune.

Le Président rappelle que tout enfant scolarisé ET domicilié sur une même commune ne peut prendre le car.

Il est fait rappel de la délibération prise en date du 18 octobre 2010 sur ce même sujet et où il avait été décidé de ne pas donner suite à la demande.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande de dérogation dans la mesure où la prise en charge des enfants le matin à l'école de Bazoches n'est pas considérée comme une garderie mais comme une prolongation du transport scolaire.

3/ Demande de stage

Le Président donne lecture d'un courrier reçu d'une jeune fille demandant un stage en restauration dans la cadre de sa formation en MFR (Maison Familiale Rurale).

Cette formation oblige à une présence du stagiaire quotidienne pendant son stage.
Or, le syndicat, de par les horaires de notre personnel, n'a pas la possibilité d'assurer le nombre d'heures qu'elle va devoir faire.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande de stage.

4/ Décision Modificative

Considérant les besoins supplémentaires au chapitre 042,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2011 :

	DEPENSES
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 2 €
66 Charges financières	- 2 €

5/ Décision Modificative

Considérant les besoins supplémentaires au chapitre 040,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2011 :

	DEPENSES
041 Opérations patrimoniales	- 5 607 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 5 607 €

La séance est levée à 22h45.